



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2009-2008

CPN PSAEE. Déclaration intersyndicale

suite à la proposition du collège employeur **à la date du 12 novembre** 2009

Les organisations syndicales FEP-CFDT, FNEC-FP-FO, SNEC-CFTC, SNPEFP-CGT, SPELC et SYNEP-CFE-CGC ne souhaitent pas continuer les négociations dans une voie qui va conduire une partie significative de salariés à temps plein (personnels d'éducation, ASEM, monitrices éducatrices, et documentalistes) à devenir des salariés à temps partiel (entre 62,44% et 91,75 % du temps plein annoncé par le collège employeur).

Quelles seraient les conséquences de la proposition des employeurs de réduire les congés payés à 6 semaines pour les catégories nommées ci-dessus ?

1. une perte de rémunération équivalente à plus ou moins 7 semaines.

Par exemple, un personnel d'éducation qui devrait travailler 129 h pour maintenir son temps complet, perdra ses 3,6 semaines à 0h ainsi que la nature juridique de 3,4 semaines de congés payés.

2. une discrimination au sein de la communauté de travail entre les salariés en place et les nouveaux embauchés. *Ainsi un personnel d'éducation pourrait travailler effectivement 1436 h (ancienne convention collective), alors que le nouvel embauché de la même catégorie se verrait imposer 1565 h soit 129 h de plus sans rémunération supplémentaire.*

Nous réaffirmons donc notre volonté de poursuivre et de terminer la négociation sur les classifications sans remettre en cause, au cours de celle-ci, les autres points de la convention collective PSAEE et particulièrement celui relatif au temps de travail.

Paris

Le 17 novembre 2009

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 RUE DU Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Email : synep@cfecgc.fr



SYNEP

Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2009-2008

Communiqué de presse

Négociations PSAEE

Le jeudi 10 décembre 2009, lors la réunion de la Commission Paritaire Nationale des Personnels des Services Administratifs Economiques des Personnels d'Education et Documentalistes, des organisations siégeant au sein du Collège Employeur, SNCEEL, SYNADIC, puis SYNADEC et UNETP, ont quitté la séance au motif qu'elles n'étaient pas destinataires de pétitions émanant de deux organisations syndicales de salariés.

De notre point de vue cette réaction est disproportionnée face aux enjeux des négociations en cours. En interrompant ainsi la séance, ces organisations d'employeurs semblent avoir ignoré les autres organisations syndicales de salariés présentes autour de la table et prennent le risque d'un enlisement de ces négociations.

Depuis 2007 le SYNEP CFE-CGC s'est engagé dans ces négociations avec la volonté d'aboutir, en acceptant d'évoquer toutes les questions sans tabou, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il accédera à toutes les demandes.

Nous appelons donc solennellement ces organisations du Collège Employeur à faire preuve du sens des responsabilités qui leur incombe en restaurant le climat de confiance et de sérénité indispensable à la reprise de négociations. L'enjeu n'est rien moins que le statut de dizaines de milliers de salariés dépendant de cette convention collective !

Le 11 décembre 2009

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 RUE DU Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Email : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2009-2008

Communiqué de presse
Enseignement privé

Réforme du lycée Discriminer encore et toujours !

Actuellement le ministère de l'Éducation nationale réforme le lycée pour, entre autres, gommer les discriminations existant entre les filières « d'excellence » (?) que sont L (Lettres) S (Sciences) et ES (Économie et Social) et les filières « d'échec » (?), techniques et technologiques. Le **SYNEP CFE-CGC** devrait s'en réjouir.

Hélas ! Dans les textes présentés par le ministre, L, S et ES sont toujours dissociées des filières techniques et technologiques qui n'apparaissent que sous forme de remarques ou de post-scriptum ! Supprimer les discriminations nécessiterait au moins d'intégrer toutes les filières dans un même texte !

Parmi les filières L, S et ES, la réforme sacrifie la ES :

- division par 2 de ses heures essentielles de SES (Sciences Économiques et Sociales) en classe de seconde
- transformation de sa classe terminale en fourre-tout : tout élève de L ou de S pourrait intégrer une terminale ES, sans n'avoir jamais suivi les cours de SES !

Prépare-t-on ainsi de nouvelles classes d'accueil pour combler un échec en L et S ?

Le **SYNEP CFE-CGC** demande que l'Enseignement Privé sous contrat gomme ces discriminations en faisant plus qu'un alignement inconditionnel sur l'Éducation nationale. Il redeviendrait, ainsi, autre chose que « l'Enseignement public payant » qu'il est actuellement.

3 décembre 2009



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2009-2008

Communiqué de presse

Enseignement privé

Une prime pour réduire l'absentéisme en classe

L'académie de CRETEIL met en place une « cagnotte » de 10 000€ pour enrayer l'absentéisme.

Le **SYNEP CFE-CGC** constate que ce n'est pas l'absentéisme qui gangrène l'École, mais la non assiduité. En effet, dans une classe où 40% des élèves ne viennent jamais, on peut faire un travail très positif avec les 60% restant. Dans une classe où, par roulement, il ne manque systématiquement « que » 30% des élèves, on ne progresse pour personne.

L'objectif premier devrait donc être de « fidéliser » les présents plutôt que de faire insidieusement croire que l'on va attirer en classe ceux qui ont souvent autre chose de plus intéressant à poursuivre à l'extérieur des établissements scolaires.

Si l'État a de l'argent à dépenser pour réduire l'absentéisme, et si, comme le clame Luc CHATEL: « Il faut tout essayer en matière de décrochage », au lieu de « payer » le permis de conduire ou l'on ne sait trop quoi aux absents chroniques, qui n'ont cure du système éducatif classique, qu'on leur crée des systèmes de substitution adaptés, s'il en existe...

Par ailleurs, le **SYNEP CFE-CGC** s'interroge sur l'objectif visé par ces payes collectives, fonctions du taux d'absences ; l'État, s'attend-il à ce que les présents fassent ainsi pression sur les absents ? Il prouverait alors sa naïveté et son incapacité chronique à gérer les problèmes essentiels de la nation en espérant transférer, une fois de plus, son autorité à d'autres.

Les causes de la désertion de l'École sont ailleurs que dans la présence physique de certains élèves (dépréciation des diplômes, économies parallèles...) et faire l'autruche gouvernementale relève de la désertion intellectuelle ou de l'incompétence. Devra-t-on aussi « tout essayer en matière de décrochage » de nos penseurs nationaux ?

Le 6 octobre 2009.



SYNEP

Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2009-2008

Communiqué de presse

Enseignement privé

La grippe rendrait-elle inconscient ?

Le **SYNEP CFE-CGC** constate que, dans la plupart des établissements scolaires privés, le problème de la grippe a été pris au sérieux.

Malheureusement, dès la rentrée scolaire, les premières informations recueillies (*) par le **SYNEP CFE-CGC**, montrent que certains chefs d'établissements scolaires se contentent -et encore lorsqu'ils le font- de rappeler à leur personnel, l'existence de recommandations ministérielles à propos de la pandémie grippale.

Quid des mesures d'hygiène minimales à prendre, ne serait-ce que pour veiller au bon fonctionnement des lavabos et à la mise à disposition de produits aseptisant comme... le savon ?

Pour ces établissements dont le comportement des dirigeants relève de l'inconscience, si par malheur un salarié venait à en subir de graves conséquences, le **SYNEP CFE-CGC** se réserve le droit d'attaquer en justice leur Direction pour manque de précautions et de prévention.

Le 9-9-2009

(*) Voir www.synep.org rubrique « pandémie grippale »

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 RUE DU Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Email : synep@cfecgc.fr



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2009-2008

Communiqué de presse

Négociations salariales PSAEE 2009

Enseignement catholique

(Personnels des Services Administratifs, Economiques et Educatifs)

Un résultat bien négocié, mais sans accord

Le **SYNEP CFE-CGC** ne peut qu'être satisfait du résultat des négociations salariales auxquelles il a activement participé et qui se traduisent concrètement par **une augmentation de 1.1% pour l'ensemble des PSAEE.**

Ce résultat est le fruit de l'accord de 2008 ayant permis de sortir les grilles salariales de la référence au point de la Fonction Publique. Ainsi en 2008 les PSAEE avaient déjà pu obtenir 2.2% de plus que les fonctionnaires et cette année ils obtiennent encore 0.3% de plus que ces derniers.

A la fin de dures négociations salariales le **SYNEP CFE-CGC** faisant preuve de réalisme, est le seul à avoir signifié qu'il signerait cet accord ; les autres syndicats, ayant préféré la rupture au risque d'obtenir moins de 1,1%.

Par ailleurs le **SYNEP CFE-CGC** rappelle que cette augmentation, déjà acquise au niveau national, peut être améliorée au niveau local, dans chaque établissement, lors des négociations salariales menées par leurs délégués syndicaux.

Le 16 juillet 2009

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 RUE DU Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Email : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2009-2008



NEGOCIATION SALARIALE PSAEE DU 3 JUIN 2009

Les salariés des OGEC attendent autre chose que de la menue monnaie :

Il est urgent de se mobiliser !

A l'issue de la première séance de négociation, la proposition du collège employeur « s'élève » à 0,9 % d'augmentation de la valeur du point : elle avait démarré à 0,3 %, ce qui pour un salarié gagnant 1000 € signifie une augmentation mensuelle de 3 €.

La proposition finale n'est pas plus décente. Les organisations syndicales de salariés, unanimes, font alors la déclaration suivante :

« Constatant l'indigence de vos propositions, nous n'avons pas de raisons objectives de poursuivre la négociation de ce jour. Récemment, les établissements ont su prendre les moyens pour absorber les augmentations octroyées à certaines catégories de personnel d'encadrement ; il serait décent que les autres personnels aient droit, à leur tour, à la même considération. A la vue de votre proposition, nous nous interrogeons sur votre volonté réelle d'instaurer une véritable gestion des ressources humaines au sein des établissements. De ce fait, nous restons dans l'attente d'une proposition sérieuse et responsable de votre part. »

Puis quittent la séance en laissant à la FNOGEC une obole de 3 € par organisation syndicale.

Et maintenant...

Les organisations syndicales ont donc décidé d'une action commune à conduire avant la deuxième réunion de négociation salariale qui aura lieu le 10 juin 2009 :

- envoyer par courriel un fac-similé d'une pièce 1 centime d'euro
Cet envoi simultané, vise le président de l'OGEC de votre établissement, le président de votre UDOGEC, le président de votre UROGEC, et le président de la FNOGEC (contact@fnogec.fr)
- faire parvenir à votre organisation syndicale un maximum de pièces rouges (1 ou 2 centimes d'euro) qui seront remises par vos représentants au collège employeur, le 10 juin 2009.



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2009-2008

Communiqué de la CFE-CGC

Langue française

La CFE-CGC soutient le préfet Jacques Gérard au sujet de « Lyonairport »

Le consensus de nos décideurs économiques prétend saborder la langue française au profit de la langue anglaise jugée plus moderne et plus porteuse de profits.

La CFE-CGC est attachée à une Europe pluraliste et solidaire, respectueuse des identités de chacun et dans le respect des langues des peuples.

Déjà 25 % des cadres français interrogés via l'observatoire du stress de la CFE-CGC indiquent une contrainte permanente par l'utilisation d'une langue qui n'est pas leur langue naturelle, les mettant de fait en situation de moins bonne maîtrise.

Cela peut s'entendre pour aller au devant d'autres peuples, mais quel intérêt d'en faire la langue de travail en France, alors que la langue française est reconnue pour sa plus grande précision par les diplomates, les juristes et les mathématiciens !

Les Chinois et les Japonais n'ont pas abandonné leur langue maternelle et cela ne les a pas empêché d'accéder au rang international qui est le leur !

A un moment où l'on voit la francophonie défendue uniquement par les pays francophones, il est temps de réagir.

Le préfet Jacques Gérard a bien vu le problème en citant les valeurs attachées à la langue car c'est la langue anglaise qui est attachée aux conceptions d'ultralibéralisme dont on voit les brillants résultats actuels tandis qu'à la langue française sont attachées des valeurs plus humanistes que certains qualifient de ringardes.

Faudra t-il changer nos décideurs économiques trop marqués par cette école qui a fait faillite ?

On peut se le demander quand la commission européenne prône l'anglais à tout va et s'occupe de la vinification du rosé, sujet hautement sensible pour la construction européenne !

Le 9 avril 2009

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 RUE DU Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Email : synep@cfecgc.fr



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2009-2008

Communiqué de la CFE-CGC

La fièvre persiste

Des mesures sociales indéniables ont été annoncées par le président de la République, sous la poussée de la protestation du 29 janvier dernier.

Mais quelques compresses apaisantes, fussent-elles en faveur des plus atteints, ne suffiront pas à abaisser la fièvre, notamment dans toute une frange de la population exclue des plans ciblés de relance : les catégories moyennes dont fait partie l'encadrement sont, tout autant que d'autres, sous la menace du chômage. De plus, celles-ci n'ont, pour l'instant, aucune perspective de voir leur revenu net disponible inverser leur courbe descendante, alors qu'elles constituent la plus grande part des « forces vives de la nation » que le président de la République souhaite remotiver...

Ce ne sont pas toujours les mêmes qui doivent pousser à la roue d'un pays embourbé dans la crise. La CFE-CGC ne manquera pas de le faire savoir dans les diverses concertations annoncées (gouvernance, partage des profits générés par les entreprises...) mais pour lesquelles le MEDEF, très dogmatique, ne semble pas vouloir particulièrement s'impliquer.

L'ensemble de ces réflexions conduisent la CFE-CGC à s'engager résolument dans le mouvement de protestation programmé le 19 mars prochain.

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Maison de la CFE-CGC 63 RUE DU Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Email : synep@cfecgc.fr



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2009-2008

Communiqué de presse

Quand les actes contredisent les paroles

Le ministère de l'Éducation nationale attend le jour de l'allocution du Président SARKOZY, venu nous dire « je vous ai compris », pour entamer des négociations relatives à l'enseignement privé sous contrat avec la CFDT, le SPELC et la CFTC.

Il est inadmissible que les 5 syndicats représentatifs (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) ne soient pas consultés tous ensemble.

Le ministère a-t-il déjà oublié les accords signés par l'Enseignement Catholique qui, en 2008, avait adopté les mêmes règles de conduite ? Le **SYNEP CFE-CGC**, entre autres, avait alors fait opposition à ces accords, obligeant une renégociation permettant d'obtenir plus que ce dont les syndicats signataires les plus complaisants s'étaient satisfaits.

Le **SYNEP CFE-CGC** demande à ce que le ministère de l'Éducation nationale se mette au diapason du discours tenu par le Président SARKOZY et qu'à chaque négociation TOUS (nous disons bien tous) les syndicats représentatifs soient collectivement consultés.

Le 6 février 2009



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2009-2008

Une revalorisation qui dévalorise : Darcos innove !

Le coût de correction des copies de BAC va passer de 1,06€ à 5€, dit le ministre, soit une augmentation de près de 500% ! Le **SYNEP CFE-CGC** ne pourrait que s'en réjouir si...

Jusqu'à l'an dernier les enseignants qui corrigeaient les copies de BAC étaient dispensés de cours. La rémunération ridiculement faible de 1,06€ par copies pouvait ainsi être justifiée.

Désormais les enseignants « devront assurer la correction des copies en même temps que la poursuite de leur activité d'enseignement ». La correction devient donc un travail à effectuer en heures supplémentaires ce qui, d'après le ministre, justifié cette augmentation importante.

Importante ? Voire !

Sachant que l'heure supplémentaire effective (HSE) pour un enseignant, est en moyenne à 36€, pour ne pas « travailler plus et gagner moins » il faut donc corriger plus de 7 copies à l'heure, soit passer moins de 10 min par copie. Rappelons que chaque copie peut contenir un grand nombre de pages à annoter impérativement afin de justifier la note attribuée.

Le **SYNEP CFE-CGC** s'interroge : de qui Darcos se moque-t-il ? De l'enseignant qui, au delà des 10 min passées pour corriger une copie de BAC, travaillera donc bénévolement ? De l'élève, dont la copie n'aura été que survolée si le correcteur s'en tient au tarif auquel il est payé ? De la société, en institutionnalisant ainsi le BAC au rabais ?

Dans ces conditions, s'agissant d'heures supplémentaires, le **SYNEP CFE-CGC** demande au moins que soit appliqué le régime des heures supplémentaires, c'est-à-dire que ces corrections ne soient faites que par des volontaires.

Le 26 janvier 2009



Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2009-2008

Appel à mobilisation générale

Manifestation du 29 janvier 2009

Dans le droit fil de la déclaration commune du 5 janvier 2009 sur des propositions et revendications émanant des organisations syndicales CFE-CGC, CGT, CFDT, CFTC, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA :

- un appel à manifester le 29 janvier est engagé,
- un préavis de grève a été déposé par la CFE-CGC au niveau national.

Les revendications sont les suivantes :

1. priorité au maintien des emplois dans le contexte de crise économique
2. amélioration du pouvoir d'achat et réduction des inégalités
3. orientation de la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat
4. préservation et amélioration des garanties collectives
5. réglementation de la sphère financière internationale

Cette manifestation doit être massive afin de démontrer aux acteurs économiques et politiques notre volonté d'être écoutés et de trouver des solutions aux problèmes rencontrés.

Parcours Bastille → Place le l'Opéra

RASSEMBLEMENT CFE-CGC à 14 heures
Place de la Bastille sous le ballon CFE-CGC

*(entre le boulevard Richard Lenoir et
la rue du Faubourg Saint-Antoine).*

VENEZ TRES NOMBREUX

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE
Maison de la CFE-CGC 63 RUE DU Rocher 75008 PARIS
tél. : 01 55 30 13 19 – Fax : 01 55 30 13 20 – Email : synep@cfecgc.fr



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2009-2008

Appel du 29 janvier 2009

Déclaration commune de propositions et revendications des organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, sont les premières victimes de cette crise. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Les seules lois du marché ne peuvent régler tous les problèmes.

Face à cette situation et considérant qu'il est de leur responsabilité d'agir en commun, en particulier lors de la journée du 29 janvier, pour obtenir des mesures favorables aux salariés, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller les entreprises, le patronat et l'Etat.

Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.

1 – Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique

De nombreuses entreprises mettent la pression sur les sous-traitants et fournisseurs faisant supporter à leurs salariés blocages de rémunérations et pertes d'emplois. Par ailleurs, des salariés sont contraints à des durées du travail élevées, tandis que les salariés temporaires, en intérim ou en CDD, sont les premiers à faire les frais des baisses d'activité. Des entreprises utilisent la crise pour opérer des restructurations tout en maintenant la rémunération de leurs actionnaires.

C'est intolérable et inadmissible.

Les entreprises confrontées aux baisses d'activité utilisent des mesures de sauvegarde d'emplois comme le chômage partiel, les jours de RTT ou de congés... Toutes ces mesures doivent être négociées dans l'objectif de préserver l'emploi et les salaires. Les aides publiques doivent aussi y être conditionnées. Les entreprises doivent améliorer l'indemnisation du chômage partiel et tous les salariés doivent pouvoir en bénéficier. Ces



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2009-2008

périodes de baisse d'activité doivent être utilisées pour développer la formation professionnelle et renforcer les compétences des salariés.

Dans toutes les entreprises, quelle que soit leur situation, c'est notamment en investissant dans la formation et le travail qualifiant et en réduisant la précarité que la performance sera assurée.

Dans la fonction et les entreprises publiques, il est indispensable de répondre aux besoins de notre société et de la population et de leur attribuer les moyens nécessaires. Dès 2009, le gouvernement doit renoncer aux 30.000 suppressions de postes. Il faut abandonner une politique aveugle de suppression d'emplois et penser autrement l'évolution des services publics dont la qualité et l'emploi constituent une question centrale.

La situation des salariés précaires du public appelle des mesures de justice sociale.

2 – Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités

Les exigences des actionnaires ont conduit, dans beaucoup d'entreprises, à l'accroissement des inégalités. Elles se sont aussi traduites par une redistribution des richesses privilégiant le versement de dividendes au détriment des salaires et de l'investissement.

Dans les branches, les entreprises, les fonctions publiques, les négociations salariales doivent assurer au moins un maintien du pouvoir d'achat et une réduction des inégalités.

Les allègements de cotisations sociales doivent être conditionnés à la conclusion d'accords salariaux

3- Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.

Il est de la responsabilité de l'Etat et de l'Union Européenne de décider de politiques d'interventions publiques coordonnées favorisant une relance économique. Celles-ci doivent viser à la fois :

- **Une relance par la consommation** en améliorant le pouvoir d'achat, en priorité des revenus les plus modestes parmi lesquels de nombreux salariés, demandeurs d'emploi, retraités et bénéficiaires de minima sociaux.
- **Une politique de développement de logement social** à la hauteur de l'urgence, un encadrement des loyers et un accès au crédit dans des conditions excluant les taux usuraires.
- **Une protection sociale (santé, retraite...) dans un cadre collectif et solidaire**



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2009-2008

- **Des investissements ciblés**, en particulier en matière d'infrastructures, d'équipements publics et de services publics, en favorisant la recherche, le développement, l'éducation et la formation.

Les investissements publics et privés doivent notamment être orientés en faveur d'une économie du développement durable mettant en œuvre les principes adoptés au Grenelle de l'Environnement.

- **Toute aide accordée à une entreprise doit être ciblée et faire l'objet de contreparties.** Elle doit être conditionnée à des exigences sociales, en particulier en matière d'emploi. Elle doit faire l'objet d'une information et d'un avis préalable des élus représentant les salariés. Dans le cas spécifique du secteur bancaire, l'utilisation des aides publiques doit donner lieu à un contrôle direct par l'Etat.

4 – Préserver et améliorer les garanties collectives

Les conditions de vie et de travail pour les salariés des secteurs privé et public, passent par l'amélioration du cadre collectif. C'est pourquoi il faut :

- abroger les dispositifs légaux qui ont conduit à remettre en cause la réduction du temps de travail
- retirer la proposition de loi sur le travail du dimanche.
- respecter le dialogue social sur tous les projets et propositions de loi qui touchent à la réglementation du travail.
- face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), mettre en oeuvre des réformes porteuses de progrès social

5 – Réglementer la sphère financière internationale

Cette réglementation doit mettre un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système financier international et encadrer les mouvements de capitaux. L'Union européenne doit être au premier plan pour l'exiger.

Il faut aussi imposer le respect des droits fondamentaux et sociaux et des normes internationales de l'OIT dans tous les échanges internationaux. L'aide publique au développement doit être maintenue et améliorée. C'est ce que demande le mouvement syndical international

Le 5 janvier 2009



SYNEP

Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2009-2008

Communiqué de presse

Indemnité de départ en retraite des enseignants du privé sous contrat

Négociations enfin constructives !

En juillet 2008 le **SYNEP CFE-CGC**, entre autres, avait fait opposition à l'accord sur l'indemnité de départ en retraite dégressive des enseignants des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale, accord signé par certains syndicats (CFDT...) satisfaits des maigres propositions patronales.

Le 28 novembre 2008 les négociations du **SYNEP CFE-CGC** ont abouti à une avancée significative :

- la prolongation de la période de dégressivité, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2010, avec une indemnité de 10% du dernier salaire,
- le versement d'une indemnité complémentaire de retard de 10% des sommes prévues à tous les bénéficiaires n'ayant pas à ce jour perçu leur indemnité et partis entre le 1^{er} septembre 2007 et le 31 août 2008.

Sur ces nouvelles bases, un nouvel accord, bien plus satisfaisant que le précédent, sera signé par la majorité des organisations syndicales et mis en application dans les prochains jours.

Le 1er décembre 2008



SYNEP

Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2009-2008

Communiqué de presse

Mépris de la santé des enseignants !

Le **SYNEP CFE-CGC** avait déjà constaté, mais c'est un secret de polichinelle, que la santé morale et matérielle des enseignants semblait être le cadet des soucis de leur administration de tutelle, mais force est de rajouter que cette administration méprise aussi leur santé physique.

En effet, dans toutes les entreprises, la législation du travail impose une visite médicale annuelle. A l'Éducation Nationale il n'en est rien depuis des lustres. L'enseignant côtoie une population diversifiée et fragile avec laquelle il peut involontairement échanger toutes sortes de maladies contagieuses sans que quiconque ne semble s'en inquiéter.

Le **SYNEP CFE-CGC** exige, pour les enseignants du privé sous contrat avec l'Éducation Nationale, l'accès aux contrôles médicaux et ainsi l'égalité de traitement avec leurs collègues de l'enseignement totalement privé, soumis, eux, aux règles de la législation du travail.

Le 2 octobre 2008



Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2009-2008

Communiqué de presse

Prime de 500 Euros !

Le gouvernement vient de décider de donner une prime de 500 Euros à tous les enseignants sous contrat qui choisiraient de faire au moins 3 Heures Supplémentaires Année (HSA).

La première réaction est, bien évidemment, de se réjouir du coup de pouce, cependant éphémère, ainsi donné à leur pouvoir d'achat.

Mais le **SYNEP CFE-CGC** met en garde les enseignants.

Dans le privé sous contrat les HSA ne sont pas la solution à la non revalorisation de leurs salaires car elles mettent au chômage certains de leurs collègues tout en décuplant le stress généré par une politique éducative nationale en pleine confusion.

Il semble d'ailleurs que les enseignants l'aient bien compris puisque l'État tente soudainement de les acheter avec cette prime de 500 Euros.

Le **SYNEP CFE-CGC** demande, encore et toujours, une véritable politique d'emploi et de salaires correspondant aux besoins effectifs des professeurs et des élèves.

Le 3 septembre 2008



SYNEP

Le  *syndical*

Réactions et communiqués 2009-2008

Communiqué de presse

« Privatisation » dans l'enseignement privé sous contrat

Le **SYNEP CFE-CGC** se réjouit de l'accord dernièrement signé avec le collègue employeur de l'enseignement privé (la FNOGEC et les syndicats de chefs d'établissement), contrairement à d'autres syndicats, à savoir rendre le point des grilles salariales indépendant de celui de la Fonction Publique.

Les personnels de droit privé, de services administratifs et économiques, personnels d'éducation et documentalistes (PSAEE) employés dans les établissements privés sous contrat vont enfin pouvoir négocier eux-mêmes leur pouvoir d'achat et ne plus être forcés de s'en remettre au bon vouloir de l'État avec lequel ils n'ont aucun lien.

Ainsi, ce vendredi 29 août, le **SYNEP CFE-CGC**, entre autres, a négocié et obtenu une augmentation salariale de près de 3%, applicable dès septembre.

Le 29 août 2008



SYNEP

Le  **syndical**

Réactions et communiqués 2009-2008

Communiqué de presse

Heureuse naissance d'une convention collective

Le **SYNEP CFE-CGC** salue avec grand plaisir la naissance de la convention collective pour l'enseignement privé hors contrat.

Et pourtant en novembre 2007 le **SYNEP CFE-CGC** était le seul syndicat à avoir refusé de signer le résultat de 25 ans de négociation à cause d'un article intolérable préconisant une minoration pérenne des salaires dans certains établissements.

Le 28 août 2008 la convention a été étendue avec, à la demande de la **CFE-CGC**, l'exclusion de cet article, comme étant contraire au principe « à travail égal, salaire égal ».

Le **SYNEP CFE-CGC** s'en réjouit et sera donc signataire de cette convention qui entre en vigueur au 1er septembre 2008

Le 28 août 2008